



MICROFICHE N°

04384

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية

وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي

تونس

F 1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 DIRECTION DES SOIES

NOTE SUR LES RESSOURCES EN SOL DANS LES REGIONS MINIERES

Par M. MAHER, Ingénieur Pédagogue et Agronomes des Soies
 C.R.D.A. de Guelph (juin 1967)

i-5 238

NOTES SUR LES ALGÈBRES EN SUI L'ANNEE 1962
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1962

Les Algèbres de Lie et les Algèbres de Jordan
C. R. de l'Académie

1962 156

INTRODUCTION

Dans cette entreprise cette étude de reconnaissance dans le but de mieux connaître les potentialités en sol des différentes zones minières afin d'orienter les projets de mise en valeur agricole. La loi des mines ne nous le permet pas.

Une attention particulière a été portée sur les zones dont la situation favorise une exploitation collective.

REMARQUES EN SOL

L'inspection de cette carte nous a permis de reconnaître les zones et les documents ayant permis ces études à savoir les études de détail dans les provinces de la région de M. Bouchard, Bonaventure, Gaspésie et Gaspésie pour la région de M. Bouchard, Bonaventure pour la région de M. Bouchard, Bonaventure, ainsi que les études de reconnaissance à petite échelle telles que l'étude de M. Bouchard pour la région de M. Bouchard, Bonaventure.

Le travail a été complété par une reconnaissance rapide aux moyens des sondages pétrologiques dans les zones jugées à vocation agricole. L'étude de données géologiques dans ces zones nous a permis de constater l'existence de zones à deux paramètres de base à savoir la profondeur et la valeur de la zone à savoir la zone de M. Bouchard, Bonaventure.

Une autre reconnaissance des zones de la zone de M. Bouchard, Bonaventure a été faite.

Une autre reconnaissance des zones de la zone de M. Bouchard, Bonaventure a été faite par une reconnaissance rapide aux moyens des sondages pétrologiques dans les zones jugées à vocation agricole.

Les zones restées sont dominées par des sols marginaux à savoir des sols squelettiques, des sols stériles, des sols salés ou des sols colluviaux à forte charge calcaire.

M'DILIA ET METLAQUI :

Tout en respectant nos deux critères de choix à savoir la profondeur et la salure nous avons pu reconnaître dans ces régions des superficies très importantes où les sols sont profonds et sains.

- Les régions de Seguis bénéficiant des apports d'eau de ruissellement des reliefs avoisinants sont dominées par des sols profonds, sains avec des caractéristiques physico-chimiques favorables à un assolement céréalière particulièrement en années pluvieuses.
- Les régions de Gouffla présentent des sols profonds, sains, avec un dépôt sableux sur plus de deux mètres de profondeur. Ces zones sont généralement ventées et leur mise en valeur dépendra étroitement des disponibilités en eau sur le plan quantitatif et qualitatif ainsi que du degré de leur protection contre l'érosion éolienne. A propos de leur vocation nous pouvons avancer deux hypothèses :

1ère HYPOTHESE :

- En cas de disponibilité en eau chimiquement acceptable, nous pouvons envisager la possibilité d'implantation de périmètres irrigués avec comme principale espèce cultivée les palmiers datiers tout en réalisant les opérations nécessaires pour la réussite d'un tel projet à savoir préparation du sol, nivellement, défrichement, apport de fumures organiques et minérales et surtout la protection contre l'érosion éolienne.

2ème HYPOTHESE :

- En cas d'absence de réserves d'eau ou existence d'une eau chargée, la meilleure vocation serait le pastoralisme. En effet avec une eau salée nous pouvons procéder à l'amélioration des

particuliers soit par la mise en œuvre soit par la plantation
d'arbres contre les incendies. Les mesures de sécurité
dans tous les cas la protection contre l'incendie est
indispensable.

REMARQUES :

Dans cette zone nous avons pu constater des incendies très
importantes où les bois offrent des possibilités très favorables
pour la mise en valeur, nous citons les régions de Champlain, Saguenay,
Lac Beauport, Lac Beauport et du Lac Beauport.

Reste à résoudre le problème de disponibilité en eau. En
effet la mise en valeur en eau est impossible pour des raisons
climatiques.

Enfin, les ressources en eau disponibles sont très
limitées mais toutefois il reste des possibilités d'exploitation de
quelques forages avec des niveaux élevés tels que le lac Beauport
faibles, opération rendue possible par des techniques d'exploitation.

REMARQUES :

Les ressources en eau sont très importantes dans cette région,
en effet dans les régions, comme Lac Beauport, Lac Beauport,
Lac Beauport, Lac Beauport, les bois possèdent des possibilités très
favorables pour la mise en valeur mais il est évident que les
niveaux de la mise en valeur sont très élevés. Comme c'est le cas pour
Lac Beauport où il y a la possibilité d'exploiter des forages avec des
niveaux élevés tels que le lac Beauport et des forages faibles pour les incisions
d'exploitation.

CONCLUSION :

Les régions minières situées en bord du gouvernement de Québec
sont caractérisées par un relief considérable et une très grande
altitude par rapport au reste du gouvernement avec une situation
générale de l'ordre de 1000 mètres, ce qui ne permet pas de mettre
en valeur en eau.

Les renseignements qui ont été très importants dans ces régions, il faut surtout connaître le problème de l'eau qui reste en l'état. Il faut donc faire tout ce qui est en notre pouvoir.

PROBLEME DE L'EAU

PROBLEME DE L'EAU

- PROBLEME I : la superficie est de 1 hectare et 1/2. Elle est irriguée à partir de 2 puits de surface situés à 100 m l'un de l'autre. Le débit de l'un des puits est de 10 l/s. La superficie est de 1 hectare et 1/2.
- PROBLEME II : la superficie est de 1 hectare et 1/2. Elle est irriguée à partir de 2 puits de surface situés à 100 m l'un de l'autre. Le débit de l'un des puits est de 10 l/s. La superficie est de 1 hectare et 1/2.
- PROBLEME III : la superficie est de 1 hectare et 1/2. Elle est irriguée à partir de 2 puits de surface situés à 100 m l'un de l'autre. Le débit de l'un des puits est de 10 l/s. La superficie est de 1 hectare et 1/2.
- PROBLEME IV : la superficie est de 1 hectare et 1/2. Elle est irriguée à partir de 2 puits de surface situés à 100 m l'un de l'autre. Le débit de l'un des puits est de 10 l/s. La superficie est de 1 hectare et 1/2.
- PROBLEME V : la superficie est de 1 hectare et 1/2. Elle est irriguée à partir de 2 puits de surface situés à 100 m l'un de l'autre. Le débit de l'un des puits est de 10 l/s. La superficie est de 1 hectare et 1/2.

REVENUE :

- PERIMETRE TAZERIT : la superficie est de l'ordre de 10 ha.
un forage abritant 10 L/S est alloué à ce périmètre.

- PERIMETRE LAZOU : la superficie totale est de l'ordre de
100 ha. la principale exploitation prévue dans ce périmètre
étant la palmeraie d'irrigation.

Trois forages qui capturent le surplus du complexe terminal sont
alloués à ce périmètre (la somme des débits total de l'ordre
de 140 L/S).

MILLARD :

- PERIMETRE INELPA : la superficie totale est de l'ordre de
50 ha occupée par des palmiers dattiers, le débit disponible
étant de 10,5 L/S.

- PERIMETRE GUEL MALL : la superficie est de l'ordre de 95 ha,
dont 40 ha sont occupés par des palmiers dattiers. L'irrigation
est faite à partir d'un forage qui donne 18 L/S.

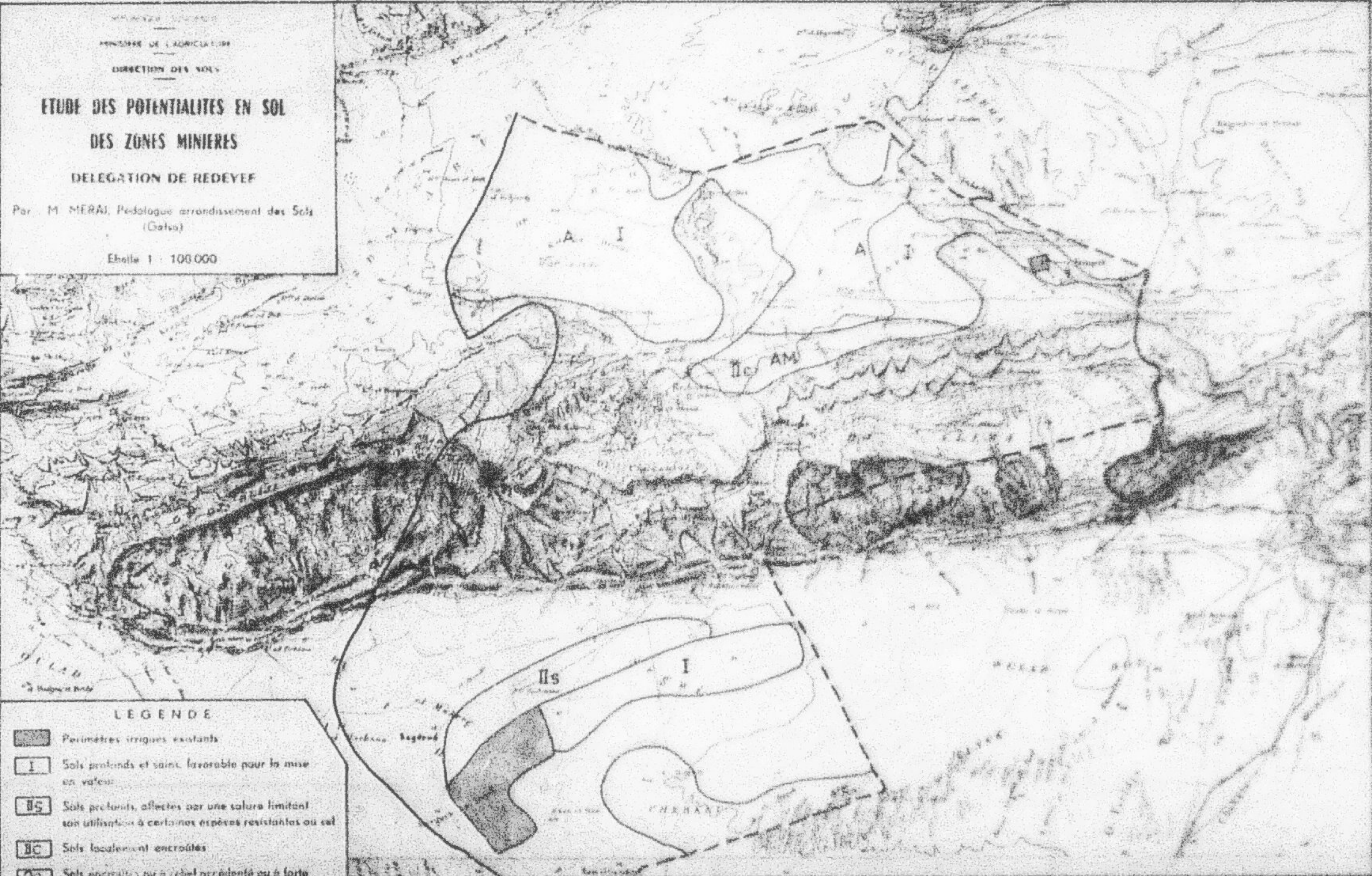
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DES SOLS

ETUDE DES POTENTIALITES EN SOL DES ZONES MINIERES

DELEGATION DE REDEVES

Par M. MERAI, Pedologue arrondissement des Sols
(Gatva)

Echelle 1 : 100 000



LEGENDE

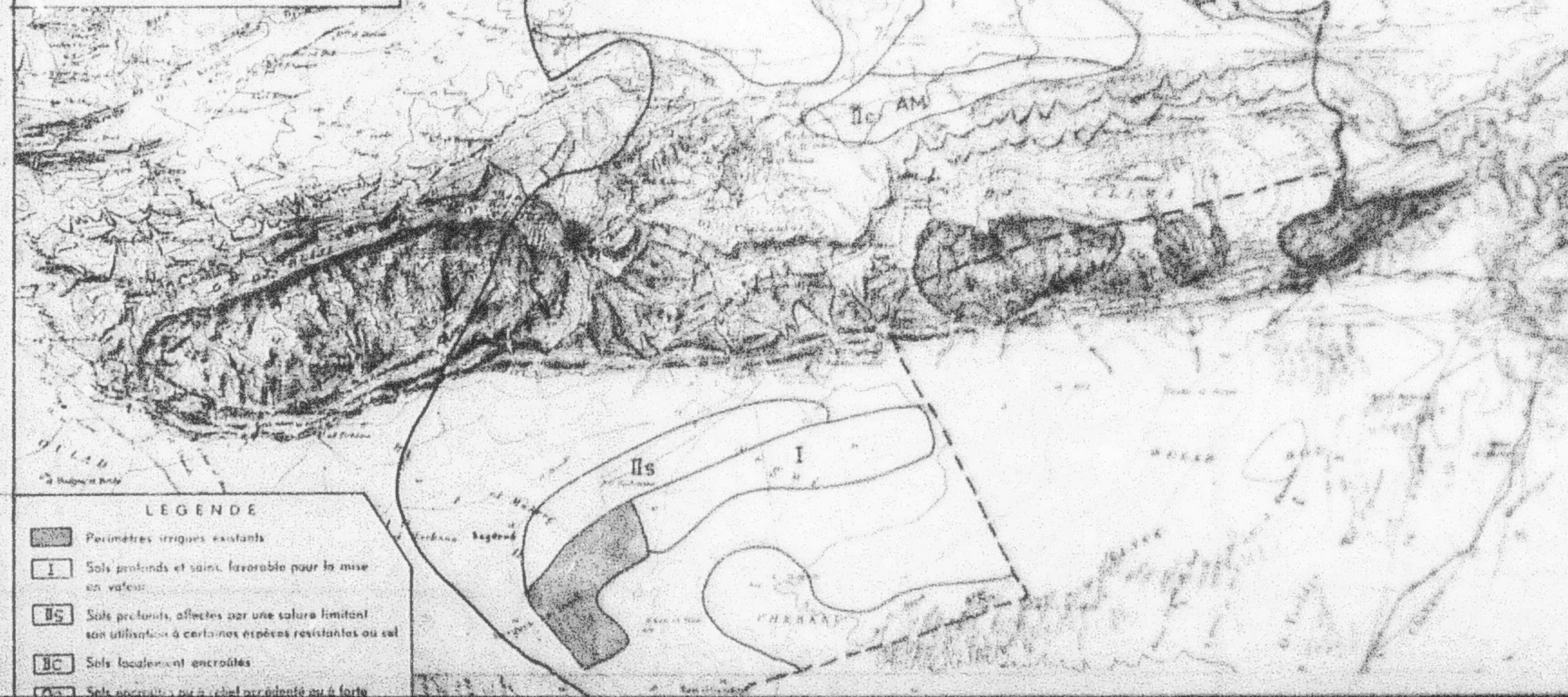
-  Périmètres irrigues existants
-  Sols profonds et sains, favorable pour la mise en valeur
-  Sols profonds, affectés par une salure limitant son utilisation à certaines espèces résistantes au sel
-  Sols localement encroûtés
-  Sols appropriés pour l'élevage extensif ou à forte

ETUDE DES POTENTIALITES EN SOL
DES ZONES MINIERES

DELEGATION DE REDEVES

Par M. MERAI, Pedologue arrondissement des Sols
(Galva)

Echelle 1 : 100 000



Echelle 1 : 100 000

LEGENDE

- Perimètres irrigues existants
- Sols profonds et sains, favorable pour la mise en valeur
- Sols profonds, affectés par une salure limitant son utilisation à certaines espèces résistantes au sel
- Sols localement enroulés
- Sols argileux ou à relief accidenté ou à forte
- Sols argileux ou à relief accidenté ou à forte
- Sols argileux ou à relief accidenté ou à forte
- Sols argileux ou à relief accidenté ou à forte
- Sols argileux ou à relief accidenté ou à forte
- Sols argileux ou à relief accidenté ou à forte

Perimètres irrigues existants

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES SOIS

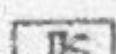
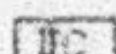
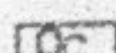
ETUDE DES POTENTIALITES EN SOL DES ZONES MINIERES

DELEGATION DE METLAOUI

Par : M. MERAI, Pédiologue arrondissement des Sois
(Gala)

Echelle 1 : 100 000

LEGENDE

-  Périmètres irrigués existants
-  Sois profonds et sains, favorables pour la mise en valeur
-  Sois profonds, affectés par une salure limitant son utilisation à certaines espèces résistantes au sel
-  Sois localement encoûtés
-  Sois encoûtés ou à relief accidenté ou à forte charge caillouteuse, réservés pour le parcours

A : Aptitude bonne à l'arboriculture

AM : Vocation maraîchère et fourragère et localement arboricole

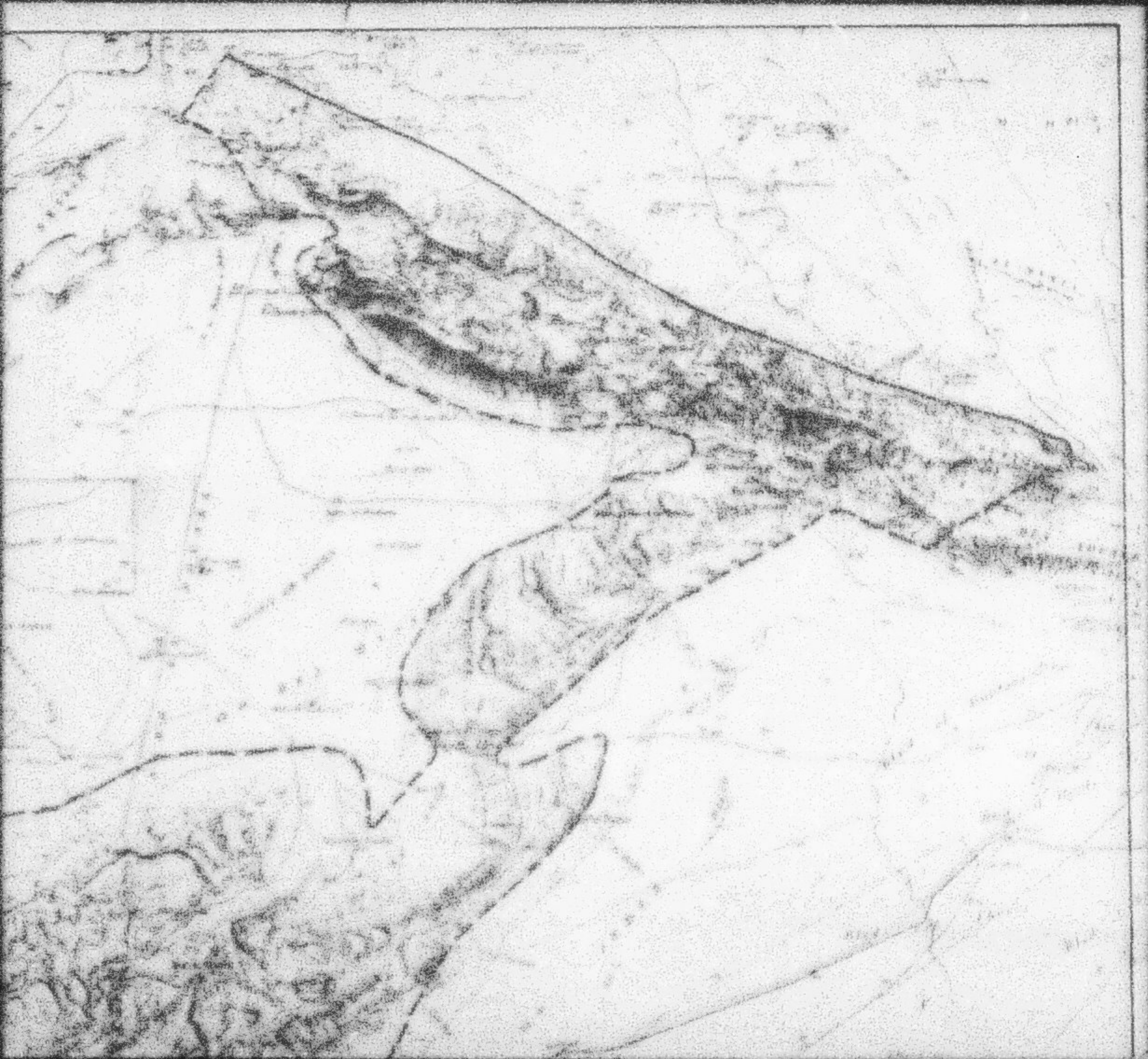
M : Vocation maraîchère et fourragère

C : Vocation céréalière

— Limite de gouvernement

- - - Limite de délégation









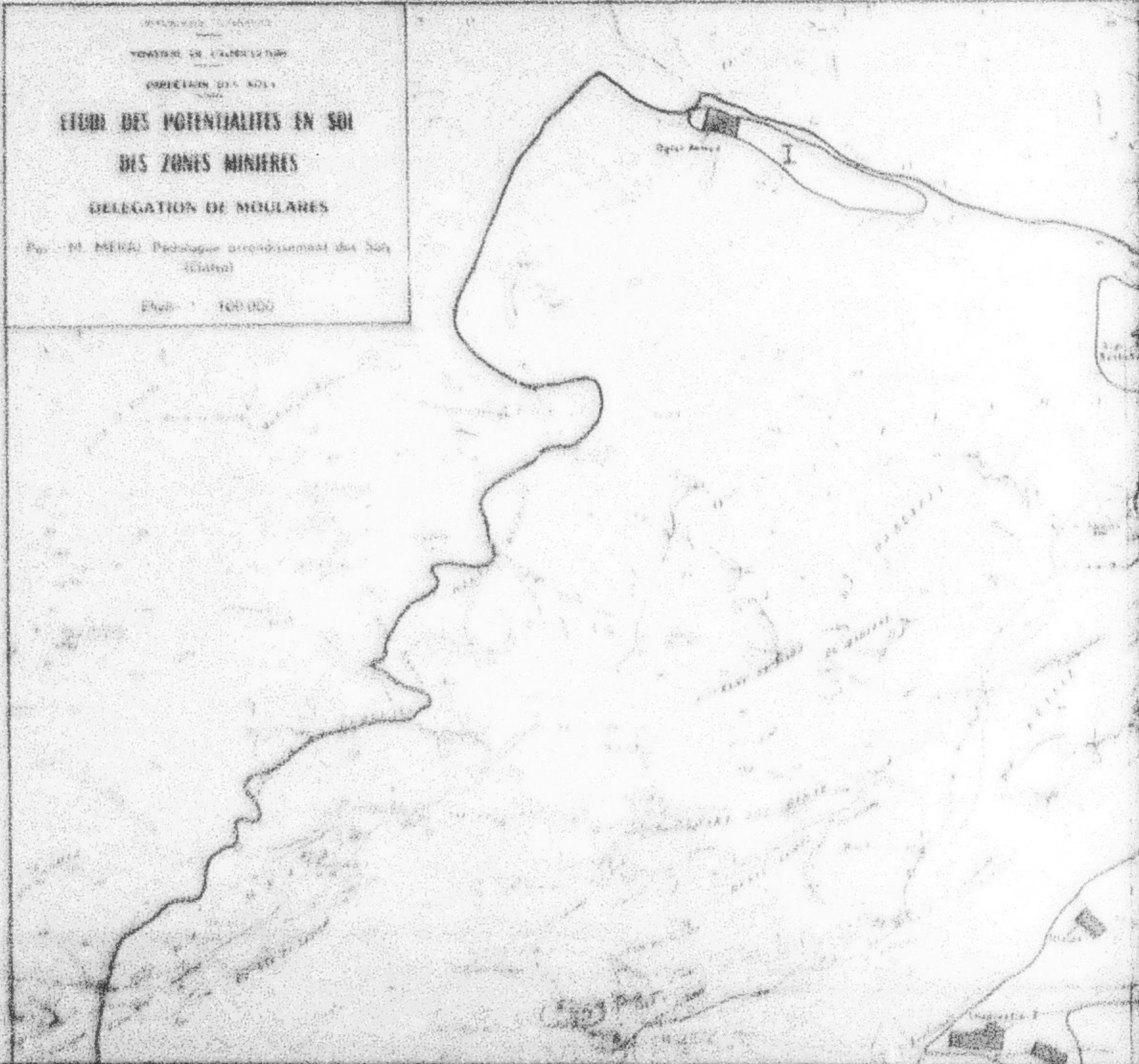
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
CORRECTION DES NOTES

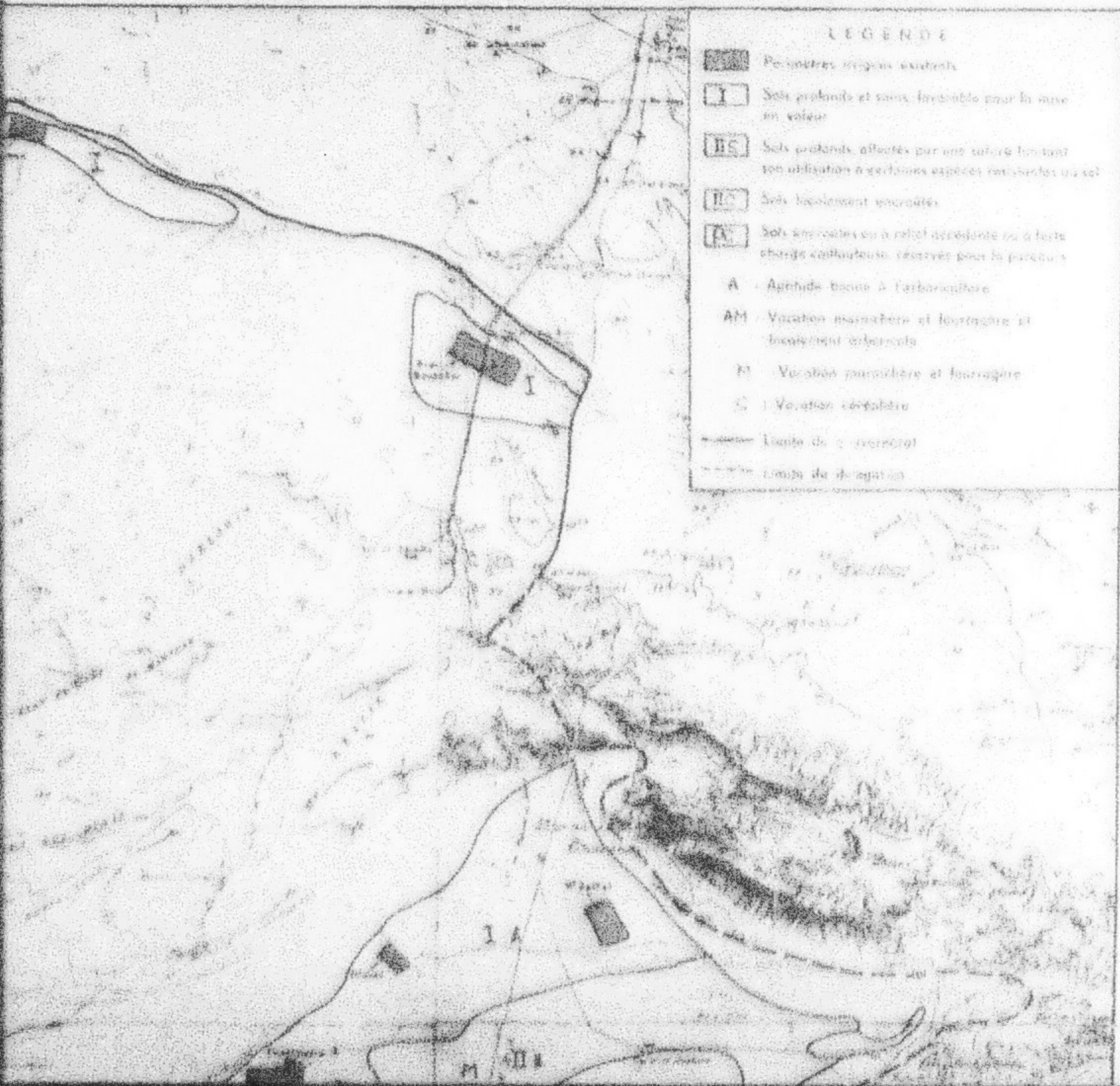
ETUDE DES POTENTIALITES EN SOI DES ZONES MINIERES

DELEGATION DE MOULANES

Par M. MENET, Technicien agricole de la Son-
de (Etat)

Echelle 1:100 000

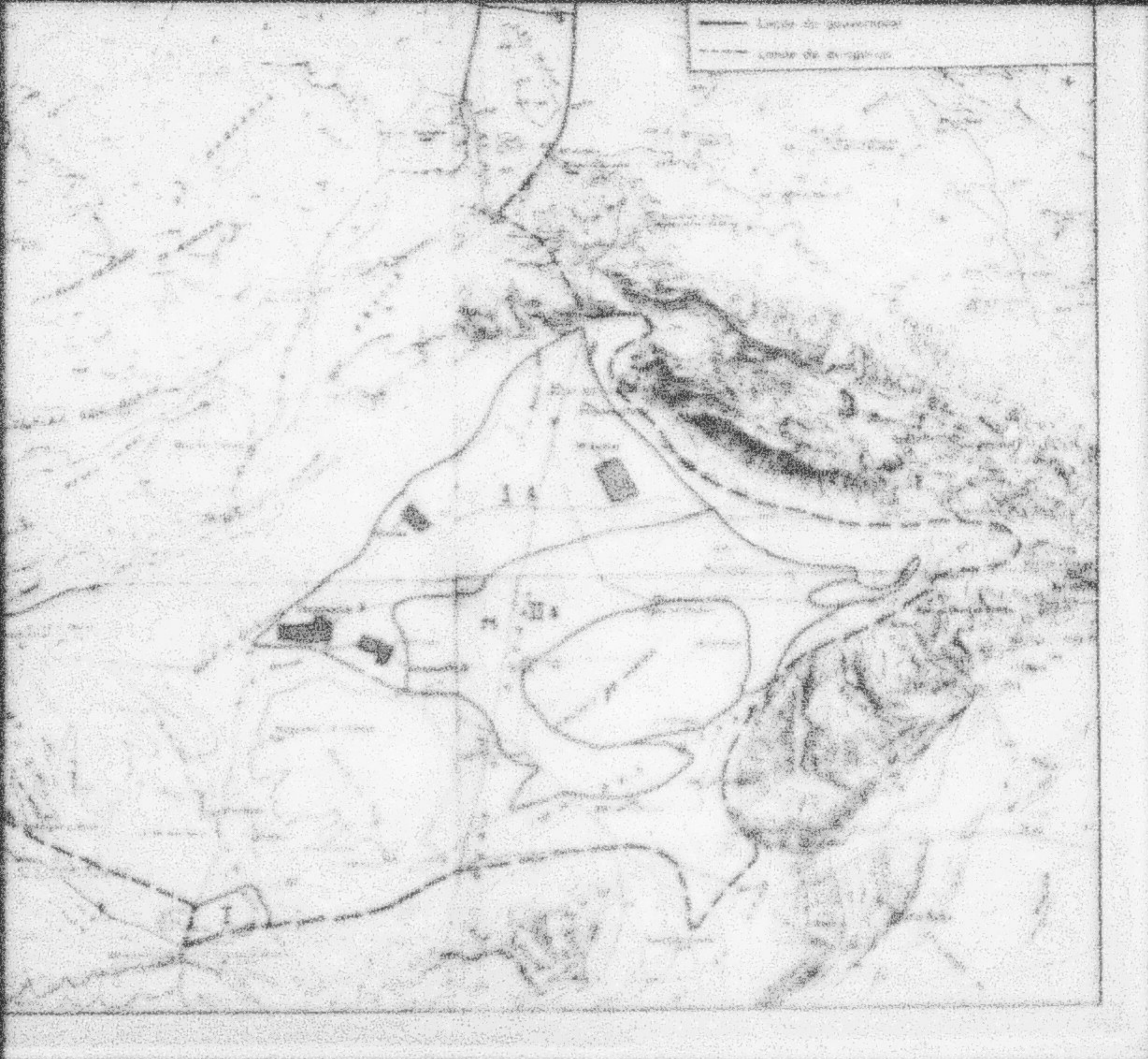




LEGENDE

- Pécunies végétales existantes
- Sols profonds et sains, réservés pour la mise en valeur
- Sols profonds affectés par une culture limitant son utilisation à certaines espèces végétales ou sol
- Sols facilement érodés
- Sols arrosés ou à relief accidenté ou à forte charge constante, réservés pour la production
- A - Agriculture basée à l'arboriculture
- AM - Végétation maraîchère et fourragère et broussaillage arboré
- M - Végétation pastorale et fourragère
- II - Végétation forestière
- Ligne de correction
- Ligne de délimitation





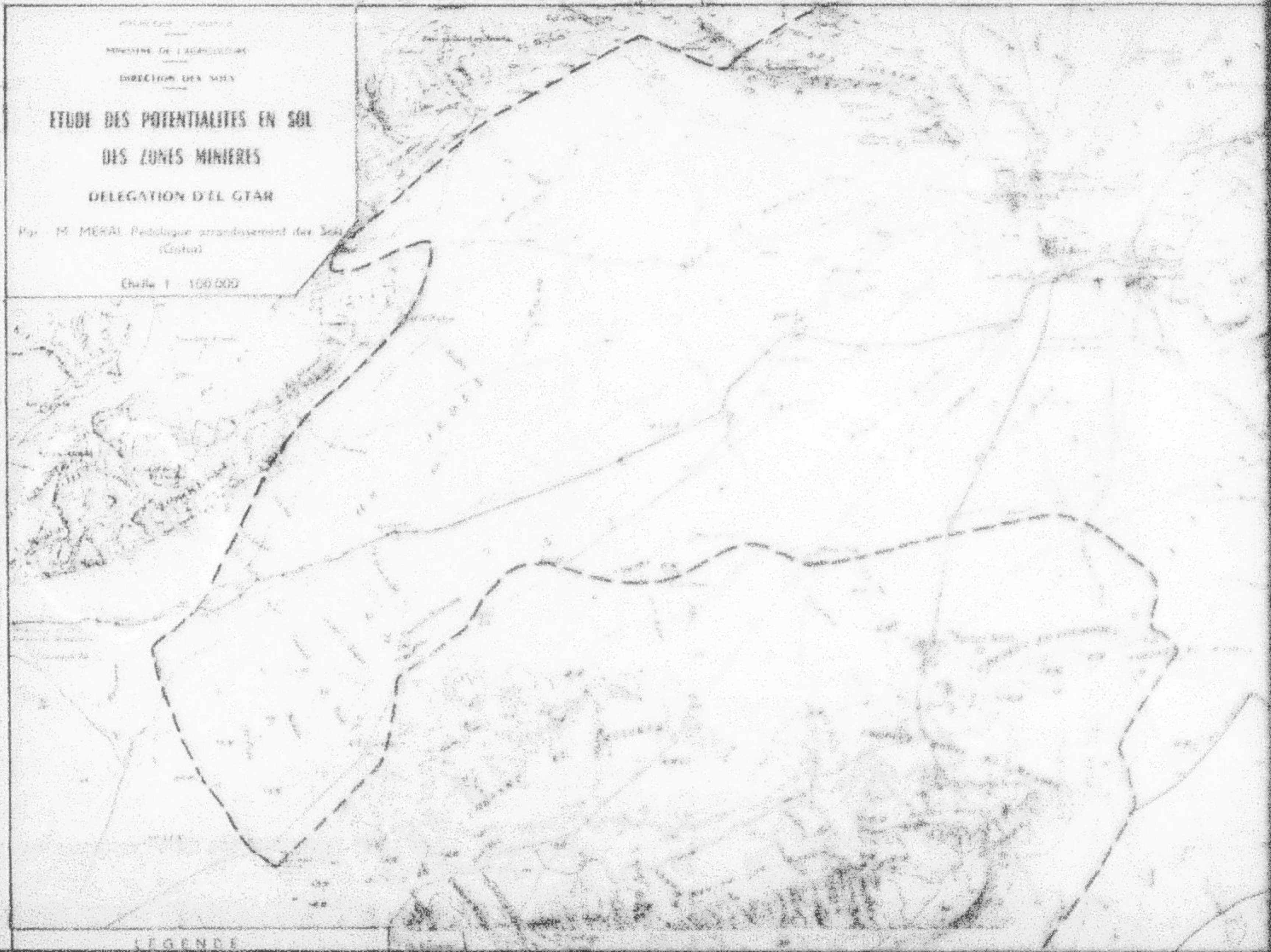
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DES MINES

ETUDE DES POTENTIALITES EN SOL DES ZONES MINIERES DELEGATION D'EL GTAR

Par M. MERAI Pedologue arrondissement des Beni
(Gharb)

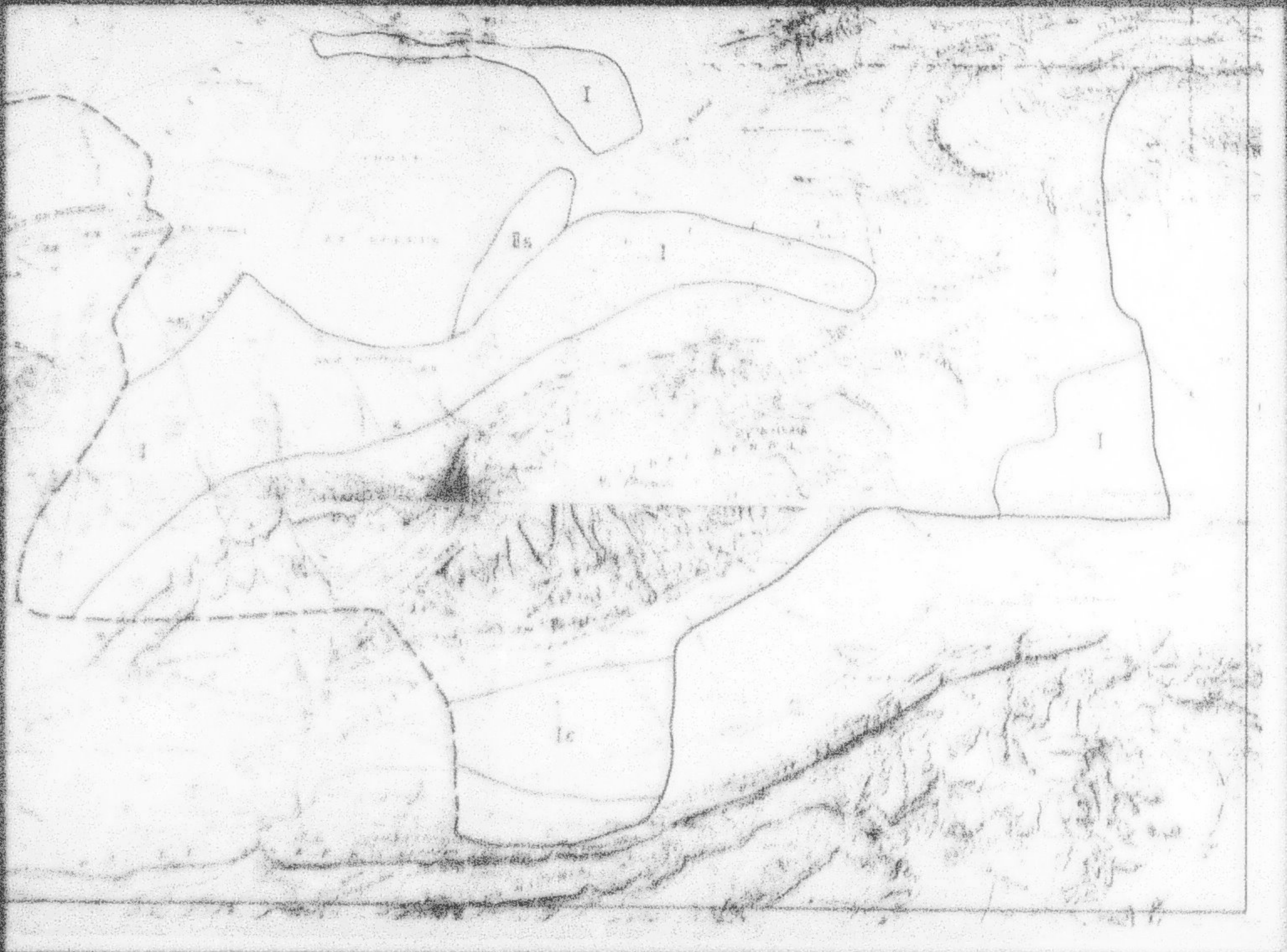
Echelle 1 : 100 000

LEGENDE









[illegible]

圖書在版編目(CIP)數據

From the following information, it is seen that the
 (1) The following information is given in the above table:

2002-2003 年 1 月 20 日

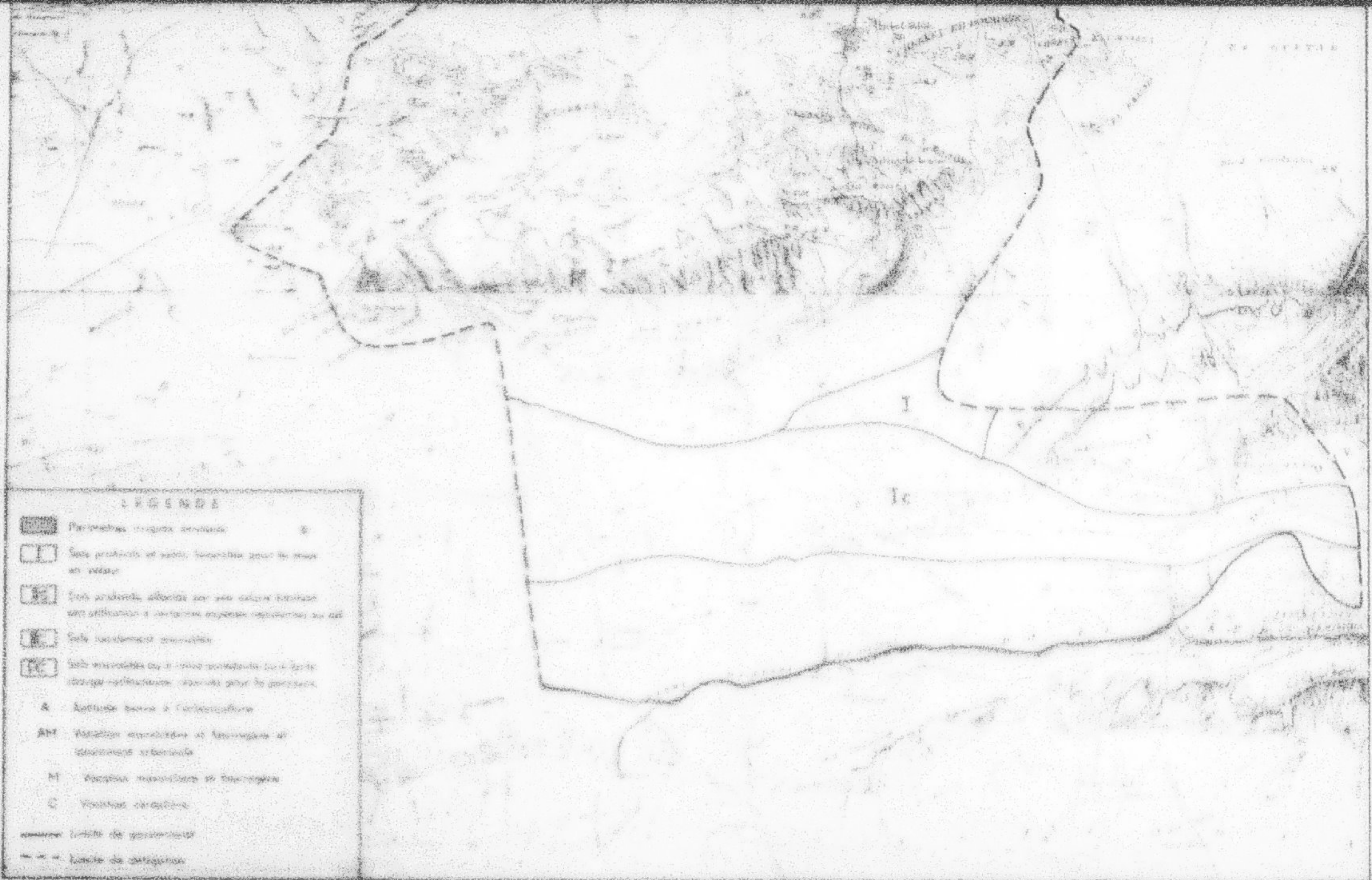
圖書集成

5/11/2014 1:00 PM

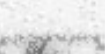
11

Der Unterschied zwischen der gewöhnlichen und der ungewöhnlichen Form der Wurzel ist

1985-1986



LEGENDA

-  Paleogene, inclusiv Eocen, Oligocen și Miocen
-  Quaternar, inclusiv Pleistocen și Holocen
-  Terciar, inclusiv Eocen, Oligocen și Miocen
-  Quaternar, inclusiv Pleistocen și Holocen
-  Terciar, inclusiv Eocen, Oligocen și Miocen
-  Quaternar, inclusiv Pleistocen și Holocen
-  Terciar, inclusiv Eocen, Oligocen și Miocen
-  Quaternar, inclusiv Pleistocen și Holocen
-  Terciar, inclusiv Eocen, Oligocen și Miocen
-  Quaternar, inclusiv Pleistocen și Holocen
-  Terciar, inclusiv Eocen, Oligocen și Miocen

FIN

23

VUM